

Production

Contexte et enjeux

- La topographie et le morcellement extrême du vignoble valaisan induisent des frais de production élevés. Les coûts ont également augmenté avec l'inflation des prix des produits phytosanitaires et autres fournitures. La mécanisation permet de diminuer les coûts de production, mais elle n'est pas possible dans tout le vignoble valaisan et elle nécessite une modernisation des infrastructures.
- Les petites récoltes n'ont pas d'influence positive sur les prix de la vendange, alors que les grosses récoltes tirent les prix vers le bas. La viabilité de l'activité viticole est en jeu.
- Les risques de perte de récolte sont rarement assurés ou, pour certains risques, non assurables. De plus, l'évolution climatique impacte directement les cultures. Les accidents climatiques se font plus nombreux et de nouveaux ravageurs émergent, ce qui pèse sur la charge de travail des producteurs et sur les frais de production.
- Une forte pression est également exercée sur les vignerons par la population et la Confédération en termes d'utilisation de produits phytosanitaires et de biodiversité. La communication de l'impact carbone se répand de plus en plus sur les produits agro-alimentaires mettant également une pression supplémentaire sur la production viticole et vinicole en termes d'exigences environnementales.
- Ce contexte professionnel et économique ne motive pas les jeunes à choisir un métier de la vigne et du vin. La relève manque, aussi bien pour la reprise d'exploitations que pour les besoins de main d'œuvre qualifiée.

Questions :

- Comment ramener une rentabilité de l'activité viticole et une juste rétribution du producteur (structure du vignoble, encépagement, ...) ?
- Comment s'adapter aux changements climatiques ?
- Comment valoriser les efforts entrepris par les professionnels pour une vitiviniculture plus durable (biodiversité, sols et eau, ...) ?
- Comment motiver la relève ?
- Quelles autres mesures devraient être prises ?



Economie et marché

Contexte et enjeux

- La production valaisanne moyenne des dix dernières années s'est située à 42 millions de kg, soit environ 33 millions de litres, ce qui correspond quasiment à la consommation totale de vins valaisans.
- Les accidents climatiques impactent les volumes de récolte et le marché. Après deux récoltes moyennes (2022 et 2023) et deux petites récoltes (2021 et 2024), le marché est très tendu. Les prix du raisin et du vin en vrac sont très bas, ils ne couvrent pas les frais de production.
- La concurrence est forte sur un marché quasiment ouvert et avec un rapport qualité-prix souvent plus attractif pour les produits étrangers. L'exportation des vins suisses est de moins de 1%. Avec 98% de la récolte valaisanne produite en AOC, la segmentation est pratiquement inexistante. La dénomination Grand Cru est peu utilisée, tout comme le label Marque Valais, alors que la référence au terroir à travers l'indication des lieux-dits se développe.
- La consommation de vin est en baisse et les Suisses ne consomment que 38% de vins indigènes. Les habitudes de consommation évoluent, y compris vers de nouveaux produits.
- Pour aider les vins suisses à récupérer des parts de marché, 9 millions de francs supplémentaires ont été attribués à la promotion par le Parlement fédéral. La Confédération met également en place les bases légales pour offrir aux cantons la possibilité de créer un système de réserve climatique.
- L'œnotourisme est confronté à des bases légales en matière d'aménagement du territoire peu adaptées à son développement.

Questions :

- Comment positionner les vins valaisans pour améliorer la valeur des ventes et les parts de marché ?
- Quels marchés doivent être développés pour garantir la durabilité économique de l'ensemble du secteur ?
- La valorisation des vins doit-elle passer par une segmentation de l'AOC ? Si oui laquelle ?
- Comment promouvoir les vins du Valais et avec quels acteurs (IVV, Valais/Wallis Promotion, Swiss Wine Promotion, ...) ?
- Quel rôle devrait jouer le label Marque Valais dans la promotion des vins ?
- Quel œnotourisme développer pour le Valais et ses vins ?
- Quelles autres mesures devraient être prises ?



Gouvernance

Contexte et enjeux

Les compétences législatives en matière vitivinicoles relèvent de l'Etat. Celui-ci a délégué des tâches à l'Interprofession de la vigne et du vin (IVV). Actuellement, l'organisation du secteur (tâches non exhaustives) se répartit comme suit :

Tâches de l'IVV	Tâches de l'Etat
Définition de la stratégie générale de la branche vitivinicole	Fixation des exigences applicables aux vins d'appellation d'origine contrôlée
Définition et mise en œuvre de la stratégie de promotion sectorielle	Gestion le registre des vignes (surfaces, encépagement, parcelles abandonnées, ...)
Fixation des limites de rendement et des prix indicatifs du raisin	Estimation de récolte, émission des acquits et contrôle de la vendange
Gestion des contrôles AOC (à la vigne et organoleptique)	Surveillance du territoire et phytosanitaire, lutte contre les maladies et organismes de quarantaine ou réglementés
Récolte et gestion des données relatives à la connaissance du marché des vins	Recherche appliquée (essais internes et collaboration Agroscope)
Représentation de la profession en matière vitivinicole	Vulgarisation viticole et œnologique, formation de base et continue
Propositions de modifications législatives	Perception et versement des redevances
	Améliorations structurelles
	Gestion des paiements directs, contrôles et reconnaissance d'exploitations

De nombreuses organisations ont des fonctions dans la branche vitivinicole, avec des rôles et des interactions relativement complexes. Les familles de l'encavage (SEVV) et de la production (UVEV et FVV) délèguent des membres au comité (6 membres) et à l'assemblée des délégués (20 délégués) de l'IVV.

L'IVV est financée essentiellement par les redevances agricoles qui sont légalement attribuées à la Chambre valaisanne d'agriculture, organisation faîtière du secteur agricole. Les associations actives dans le milieu mais non représentées à l'IVV, comme Vitival et Biovalais, ne bénéficient pas des redevances.

La branche finance la promotion sectorielle réalisée par l'Interprofession et l'Etat finance la promotion intersectorielle assurée par Valais/Wallis Promotion...



Questions :

- Des changements sont-ils souhaitables dans la répartition actuelle des tâches entre l'Etat et l'Interprofession de la vigne et du vin (IVV) ? Si oui lesquels ?
- Des changements sont-ils souhaitables (structure, collaborations...) au niveau des organisations professionnelles (CVA, IVV, UVEV, FVV, SEVV, Vitival, Biovalais, ...) ? Si oui lesquels ?
- Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'Office de la vigne et du vin, et plus généralement du service de l'agriculture dans son ensemble ?
- Quelles autres mesures devraient être prises ?

